

Circule 5 jours

NAVETTE PLAGE

« Valognes / Barneville-Carteret »
ligne n°11 « COTENTIN » (ex MANEO)



du **LUNDI** au **VENDREDI**

ALLER Valognes / Barneville-Carteret

Départs : 14 H 00 - Hôpital
14 H 05 - Place Félix Buhot
14 H 10 - Gare SNCF
Arrivée : 14 H 51 - Pôle Jeunesse
(à 6 minutes de la plage)

RETOUR Barneville-Carteret / Valognes

Départ : 17 H 15 - Pôle Jeunesse
Arrivées : 17 H 58 - Gare SNCF
18 H 03 - Place Félix Buhot
18 H 08 - Hôpital

- **SERVICE GRATUIT, du mercredi 7 juillet au mardi 31 août** (sauf les jours fériés), pour tous les usagers domiciliés à Valognes sur présentation **d'une ATTESTATION DE DOMICILE délivrée par la Mairie.**
- Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux.
- Application du règlement intérieur de « MOBILITÉ COTENTIN » (ex MANEO EXPRESS).
- Financement assuré par la Ville de Valognes.



NAVETTE PISCINE

« Valognes / Carentan »



Le **MARDI** et le **VENDREDI**

ALLER Valognes / Carentan

Départ : 14 H 00 - Arrêt de bus en haut de la place du Château (côté boulangerie)
Arrivée : 14 H 30 - Piscine Aquadick

RETOUR Carentan / Valognes

Départ : 17 H 00 - Piscine Aquadick
Arrivée : 17 H 30 - Arrêt de bus en haut de la place du Château (côté superette)

- **SERVICE GRATUIT, du vendredi 9 juillet au mardi 31 août** (sauf jours fériés) pour tous les usagers domiciliés à Valognes sur présentation **d'une ATTESTATION DE DOMICILE délivrée par la Mairie.**
- Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux.
- Financement assuré par la Ville de Valognes.
⇒ **Tout usager se verra refuser la montée dans le bus sans cette attestation.**

Conditions d'accueil à la piscine :

- Avoir 8 ans révolus
- Bonnet de bain obligatoire
- Prévoir un jeton ou 1 euro pour le casier
- Présentation de l'attestation de domicile pour application d'un tarif préférentiel

Une attestation de domicile est OBLIGATOIRE pour les 2 navettes.

Elle est à retirer en Mairie par une **personne majeure**, à la Direction SPORT- JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE sur présentation d'un justificatif de domicile (facture - de 3 mois) et du livret de famille (ou d'une pièce d'identité pour une personne seule).

Les usagers de ces navettes devront respecter les mesures sanitaires en vigueur liées à la COVID-19